



L'après-midi de ce 18 novembre 2009, de 15H30 à 18H, le Président de la Transition et les deux co-Présidents du Conseil présidentiel de la Transition ont eu une séance de travail à

propos de la formation effective du gouvernement du Premier ministre Mangalaza, également présent.

La séance de travail s'est effectuée à huis clos mais un calendrier a été communiqué à la presse. Qui ne concerne pas seulement le nouveau gouvernement mais aussi les autres institutions de la transition.



Le Président de la Transition, Andry Rajoelina saluant le co-Président Rakotovahiny. Au centre, le co-Président Fetison

Ainsi, il a été décidé de ce qui suit :

Samedi 21 novembre 2009 : mise en place du gouvernement d'union nationale de la Transition

Lundi 23 novembre 2009 : mise en place du Comité national de réconciliation (CNR)

Mercredi 25 novembre 2009 : mise en place du Conseil supérieur de la Transition (CST) et du Congrès de la Transition (CT)

En ce qui concerne la formation du gouvernement, et d'ici le samedi 21 novembre, elle revient au Premier ministre Mangalaza qui devra consulter toutes les mouvances. Ce sera à lui de décider à quelle mouvance devrait revenir tel ou tel ministère.

Quoi qu'il en soit, le Président de la Transition et les deux co-Présidents du Conseil présidentiel

de la Transition poursuivront leur rencontre dès 9h, ce jeudi 19 Novembre 2009.

Par ailleurs, le colonel Fomana, les lieutenants-colonels Lylyson et Charles ont mis en exergue la loi régaliennne pour que les ministères de souveraineté restent sous le contrôle du Chef de l'Etat. De quoi s'agit-il exactement car cette notion, je m'en souviens très bien, avait été mise sur le tapis en mars 2007, en France, par des économistes libéraux. Et, à l'époque, il semblait que même les Français ne savaient pas de quoi il s'agissait.



Le monde selon les empêcheurs de transiter en rond

L'adjectif régalienn(ne) vient du grec rex, regis (roi). Il définit tout ce qui attaché à la souveraineté (en démocratie, elle appartient au peuple). Dans la pratique, il y a donc des « fonctions régaliennes » regroupant les attributions propres au pouvoir [souverain]. Ces attributions sont à

la disposition de l'Etat en tant qu'instruments au service d'une politique.

Elles visent à maintenir la paix, l'ordre public, la sécurité des territoires pour permettre aux individus d'exercer leurs libertés.

Par tradition, il existe quatre fonctions régaliennes et sont les prérogatives d'un chef d'Etat et ne peuvent faire l'objet d'aucune délégation [de pouvoir]. Ces quatre fonctions consistent à :

-Assurer la sécurité extérieure par la diplomatie et la défense du territoire ;

-Assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre public, avec, notamment, des forces de police ;

-Définir le droit et rendre la justice ;

-Détenir la souveraineté économique et financière en émettant de la monnaie, notamment par le biais d'une banque centrale.



Les lieutenants-colonels Lylyson et Charles entourant le colonel Fomana

En ces temps modernes, sont donc considérés comme ministères de souveraineté, les ministères des Affaires étrangères, des Forces armées, de l'Intérieur, de la sécurité publique (police), de la Justice, du Budget et des Finances. Ce 18 novembre 2009, ce sont donc le colonel Fomana, les lieutenants-colonels Lylyson et Charles qui ont mis cette notion sur le tapis, à la TVM, après avoir donné un point de presse la veille. Tout de suite, les « légalistes » patentés de tous bords se sont mis à jouer le registre de l'interprétation qui ne sert qu'à bloquer plus encore la situation si ce n'est pour défendre quelques obscurs personnages qui se reconnaîtront. Et chacun, pourtant bardé de diplômes, brille par son imbécillité. « La question relative à la fonction régaliennne dans le contexte politique de la transition. D'habitude, le pouvoir régalien est octroyé par la population à une seule personne à la suite d'une élection. Mais suite au processus politique actuel, ce pouvoir est désormais divisé entre les quatre mouvances. Personne n'a plus le droit de se prévaloir tout seul des pouvoirs régaliens du chef de l'État». Ceux qui ont servi ces arguments sont des triples imbéciles de très mauvaise foi car certains ont été à Maputo et à Addis-Abeba.

Article 2

Les attributions du Président de la Transition demeurent telles que prévues par la Charte de la Transition. Elles sont exercées par le Président de la Transition, assisté par les deux co-présidents du Conseil présidentiel.

Article 3

Le Président de la Transition et les deux co-présidents de la Transition tiennent une réunion hebdomadaire pour évaluer la situation de la Nation et prendre ou faire prendre en Conseil des ministres les mesures nécessaires.

Extraits clairs et nets de l'accord additionnel signé à Addis-Abeba

La transition, justement, n'est pas une situation « habituelle » déjà. C'est une situation d'exception. Ensuite, soulever la question d'élections est stupide car la transition est la période pour y arriver. Enfin, ils doivent relire la Charte de la Transition : le Président de la Transition exerce les attributions du chef de l'Etat. Je n'ai pas signé ça mais Zafy, Ratsiraka, Ravalomanana et Rajoelina si. Dernier point sur les « I ». Combien de fois faudra-t-il répéter qu'il y a un Président de la Transition ASSISTE par deux co-Présidents d'un Conseil présidentiel de la Transition ? L'homme de paille Fetison Andrianirina est non seulement un usurpateur mais encore c'est un triste individu qui va très mal finir à s'illusionner que l'urgence est dans l'importance de rouler dans une Mercedes blindée entourée d'une armée de

garde-de-corps qui font fuir tout le monde.



Le marché de Sabotsy à Antsirabe, achevé à 80%. Fetison risque de faire à Ravalomanana ce que Brutus complotait contre César. On sait comment ce fils ingrat a fini sa vie...

Un droit, certes, mais dont il use et abuse, par rapport à l'arrivée discrète, cet après-midi du 18 novembre, du docteur Emmanuel Rakotovahiny, son collègue président du Conseil présidentiel de la Transition. Ainsi, le « président » Fetison a déclaré, et l'Histoire retiendra ses déclarations : « La fonction du chef de l'État est honorifique pour ne pas avoir trois têtes pour diriger le pays. Mais les décisions devront être concertées entre nous trois ». Sous-entendu lui, Emmanuel Rakotovahiny et Andry Rajoelina. Bravo ! Le contraire eu été étonnant. Autres déclarations aussi extra-terrestres que démagogiques du « président » Fetison à Antsirabe, l'autre week-end : « Le pouvoir que je représente va construire le marché très vite ! ». Cela me fait penser au PDS Hery Rafalimanana qui se targuait d'avoir réussi les jeux des îles à lui tout seul alors que, depuis le maire Patrick Ramiamanana, tout était déjà fin prêt : financement et infrastructures.

